

GROUPE SPECIAL DE COOPERATION INTERINSTITUTIONNELLE DE LA REGION MOYEN ORIENT ET AFRIQUE NORD



VUE D'ENSEMBLE

Dans le cadre de son projet pour le renforcement de la coopération internationale en matière pénale contre les combattants terroristes étrangers dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), le Service de la prévention du terrorisme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC/SPT) a appuyé le développement d'un **nouveau réseau de coopération spécialisé, appelé « GSCI »**, composé de points focaux sécuritaires et judiciaires, qui travaillent ensemble à une meilleure coopération antiterroriste dans la région. La mission principale des points focaux, qui sont les forces motrices du réseau, est de faciliter autant que possible la coopération avec leurs homologues à l'étrangers, y compris pour les requêtes d'enquêtes conjointes, d'entraides judiciaires et d'extradition. Ils analysent également les **défis opérationnels**, partagent des **bonnes pratiques** et discutent d'**affaires en cours**. A ce titre, le GSCI permet des contacts directs entre les points focaux, permettant un **échange d'informations plus rapide**.

Le Groupe constitue également un catalyseur commun visant à bâtir une **confiance** mutuelle solide pour une coopération plus efficace en la matière.

Par exemple, à la fin de 2018, des informations échangées par le biais du Groupe spécial ont mené à l'arrestation et à la saisie de précurseurs chimiques pour un engin explosif improvisé (EEI) qui était destiné à être utilisé pour une attaque terroriste. En 2019, des autorités compétentes ont extradé un suspect terroriste associé à l'Etat Islamique en l'Irak et au Levant (EIL/Da'ech) grâce à la communication directe à travers le Groupe spécial qui a facilité la localisation du suspect, son transfert depuis le centre de détention et le processus d'extradition en vue de le traduire en justice. Les pays requérants et requis, tous deux issus de la région MENA, ont coordonné leurs efforts et actions à travers le Groupe spécial afin de clarifier le mécanisme d'extradition et de s'assurer de la conformité de l'ordre judiciaire avec les exigences procédurales des deux pays.

LE PROJET – Contexte, contenu et objectifs généraux



Le **projet de l'UNODC/SPT** pour le renforcement de la coopération internationale en matière pénale contre les combattants terroristes étrangers dans la région MENA est une composante complémentaire de **l'Initiative globale de l'UNODC pour le renforcement des réponses de justice pénale des Etats contre les combattants terroristes étrangers**.

Les événements de lancement de l'Initiative globale et les ateliers régionaux qui ont suivis ont permis d'analyser en profondeur les principaux défis et besoins auxquels font face les Etats en matière de coopération internationale. Lors de ces ateliers, les participants avaient exprimé le besoin d'améliorer la **coopération interinstitutionnelle** entre les différents acteurs : police et justice, mais aussi la **coopération interétatique** au niveau régional, en vue de faire face, efficacement et ensemble, aux affaires terroristes impliquant des combattants terroristes étrangers.

A cette fin, la création d'un **groupe de points focaux** composé des personnels en charge des enquêtes, des poursuites et de la coopération pénale internationale contre le terrorisme a été suggérée (voir notamment les conclusions des ateliers régionaux de Beyrouth (novembre 2016) et Tanger (mars 2017) sur "Le renforcement de la coopération régionale dans les affaires impliquant des combattants terroristes étrangers").

De plus, il a été fait état de la nécessité pour les autorités en charge de la coopération judiciaire, de **mieux connaître** les législations antiterroristes des autres pays, par exemple à travers l'élaboration et la dissémination de fiches juridiques par pays détaillant les spécificités principales de chaque législation nationale et indiquant des points de contacts pour faciliter l'entraide judiciaire, pour surmonter les difficultés de coopération liées aux divergences des cadres juridiques nationaux (notamment concernant la définition des infractions terroristes et les spécificités procédurales, susceptibles de constituer un frein à la bonne coopération judiciaire).



Grâce à une généreuse contribution initiale du Canada, le projet est venu répondre aux besoins formulés par les Etats de la région, notamment par la **mise en place du GSCI** et le **développement d'outils** adaptés aux besoins des praticiens en la matière.

Enfin, le projet répond directement aux exigences du **cadre juridique international contre le terrorisme**, notamment aux Résolutions du Conseil de sécurité en matière de combattants terroristes étrangers, pour ce qui est des aspects relatifs à la coopération dans les dossiers de terrorisme, y compris les résolutions 2178 (2014), 2322 (2016), 2379 (2017) et 2396 (2017). Ce projet participe également de la mise en œuvre d'autres instruments juridiques internationaux pertinents, notamment les Conventions qui s'appliquent dans la région, comme la Convention arabe pour la suppression du terrorisme (1988) ou la Convention d'entraide judiciaire et d'extradition contre le terrorisme (2008).

COMPOSITION

Les pays fondateurs du GSCI sont **l'Algérie, l'Egypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie**.



Le GSCI est doté d'une **composition mixte** en ce qu'il combine **deux institutions complémentaires** dans les affaires de terrorisme, à savoir l'institution sécuritaire et l'institution judiciaire.



✓ **Un Point focal judiciaire** : un juge ou procureur en chef, en charge de la direction des enquêtes, de la poursuite et de la coopération dans les affaires terroristes.



✓ **Un point focal sécuritaire** : un officier supérieur d'application de la loi, en charge de la direction des enquêtes et de la coopération dans les affaires terroristes.

Une étroite coordination entre ces personnels est d'autant plus cruciale dans les situations d'urgence, par exemple, dans l'imminence d'une attaque terroriste ou à la suite d'une telle attaque.



Tweet sur @UNODC

Webstory sur www.unodc.org

SPECIALISATION

Le GSCI est un mécanisme spécialisé **dans la matière terroriste**, fondé plus particulièrement pour répondre aux besoins urgents exprimés par les Etats s'agissant de la coopération dans les affaires impliquant des **combattants terroristes étrangers**. Compte tenu des évolutions et des mutations que connaît cette menace polymorphe, cette spécialisation est une valeur ajoutée. En effet, regroupés au sein d'un même forum, les points focaux du Groupe peuvent faire régulièrement le point sur ces évolutions, notamment en partageant des analyses de la situation dans leurs pays respectifs.

Le GSCI **n'a pas vocation à se substituer aux cadres officiels et formels de la coopération policière et**

judiciaire qui sont en place dans les pays concernés, ni de porter atteinte aux mécanismes légaux ou constitutionnels déjà en place. Loin de se substituer à l'entraide pénale internationale conventionnelle, ni aux mécanismes formels d'entraide judiciaire, le GSCI en facilite la bonne exécution grâce au travail de ses points focaux, en amont du cadre formel ou en parallèle, afin de construire ensemble un dossier solide. La coopération informelle et les contacts directs préalables des points focaux facilitent la bonne compréhension des contraintes et des cadres d'action de chacun, permettent l'échange d'analyses et d'expertises précieuses sur les dossiers de terrorisme.

ROLE DES POINTS FOCaux

Les points focaux ont défini ensemble l'étendue de leurs missions et fonctions dans le projet de **Règlement Intérieur** du GSCI. Parmi les fonctions qui ont été assignées par les points focaux figurent par exemple le fait de :

- Faciliter les procédures relatives aux demandes d'entraide judiciaire (y compris les commissions rogatoires), et aux autres demandes de coopération en matière de terrorisme entre les États membres du GSCI, conformément à leur législation nationale et à leurs obligations internationales, en fournissant des conseils techniques sur la rédaction, l'envoi, la mise en œuvre et le suivi des demandes de coopération ; et une assistance dans l'identification des autorités nationales compétentes pour recevoir et examiner les demandes.
- Partager des expériences, des expertises, des bonnes pratiques et des études analytiques, y compris sur les défis opérationnels liés aux questions de terrorisme.

- Échanger, sur une base volontaire, des informations opérationnelles sur la lutte antiterroriste, en particulier des informations relatives aux enquêtes menées dans les États concernés, qui peuvent avoir un impact sur un autre pays du GSCI. Chaque État décide, au cas par cas, des informations qu'il choisit de partager, en plus des mécanismes et normes adoptés à cette fin.



- Sensibiliser à l'avenir les autorités compétentes du système de justice pénale au rôle et à la valeur ajoutée du GSCI et utiliser les contacts directs et rapides pour discuter de solutions pratiques et pragmatiques afin de surmonter les difficultés.

OUTILS

En plus des rencontres physiques, l'UNODC a construit un forum en ligne dédié sur sa **Plateforme de formation et de coopération en ligne** contre le terrorisme (<http://ctlp.unodc.org>), dont l'accès est restreint aux points focaux, afin de faciliter leurs échanges et leur communication, et de continuer les discussions substantielles en la matière de requêtes de coopération.



Le projet a également permis l'élaboration d'un **guide pratique** aux fins de préparation et de transmission de requêtes d'entraide judiciaire aux États membres du GSCI. Ce guide pratique a pour but de **faciliter l'accès aux informations** dont les praticiens de la région ont besoin pour dresser une demande d'extradition et d'entraide judiciaire **efficace** et avoir ainsi toutes les chances d'obtenir une réponse positive.

Il inclut notamment les autorités compétentes dans chaque pays, les canaux de transmission possibles, les critères de recevabilité de la requête, les conditions spécifiques à observer et les différents instruments juridiques nationaux et internationaux applicables en la matière afin d'accéder à l'ensemble du droit applicable dans l'État requis et faciliter l'identification des bases juridiques.



Guide pratique du GSCI

Pour plus d'informations sur le GSCI, contacter Carine Giralidou, chargée de programme au sein de l'UNODC/SPT : carine.giralidou@un.org.